



12.01.2021 - 14:35 Uhr

Loi sur le CO2 : Au peuple de décider maintenant



Berne (ots) -

Aujourd'hui, à 11 heures 15, des représentants du comité ayant lancé le référendum contre la loi sur le CO2, ont déposé plus de 110'000 signatures à la Chancellerie fédérale. Ainsi, l'électorat suisse pourra se prononcer sur la loi controversée. Le comité est composé de diverses associations d'industrie et du commerce et de groupes d'intérêt, dont l'Automobile Club de Suisse ACS qui, appuyé par ses 19 sections, a contribué de manière significative au résultat extrêmement positif de la collecte de signatures.

Thomas Hurter, Président central de l'ACS, faisant lui-même partie de la délégation qui a déposé les signatures, se disait enchanté du signal puissant envoyé par l'électorat suisse à travers un nombre extrêmement élevé de signatures : " Nous nous félicitons que le référendum ait abouti de manière si ostensible, avec plus du double du nombre de signatures requises. Maintenant, c'est le peuple suisse qui dira son dernier mot sur la loi sur le CO2. En même temps, je suis fier que l'ACS ait contribué de manière significative au formidable résultat de la collecte des signatures. Et le résultat est d'autant plus réjouissant qu'il ait été obtenu dans des conditions plus difficiles, dues à la pandémie de COVID-19 ", souligne Hurter.

Devant les représentants de médias présents, Thomas Hurter a expliqué une fois de plus les raisons qui ont conduit l'ACS à soutenir le référendum :

L'innovation est freinée

L'ACS s'engage en faveur de l'innovation et soutient le développement de technologies nouvelles et l'ouverture de voies novatrices, car il est conscient que chacun doit amener sa contribution à la réduction des émissions de CO2. Du point de vue du Club, la charge qui pèse sur les entreprises sous forme de prélèvements supplémentaires élevés et de nouveaux impôts conduira cependant à un arrêt de l'innovation, de la recherche et du développement.

Charges supplémentaires pour le commerce, l'industrie et la population

La nouvelle loi sur le CO2 augmente le coût de la consommation d'énergie et vise ainsi avant tout à restreindre notre mobilité. L'augmentation prévue du prix du carburant de 12 centimes par litre, les fortes taxes de CO2 sur le pétrole et le gaz et les taxes sur les tickets d'avion pèsent aussi massivement sur les entreprises que sur la population en général. L'augmentation du prix des carburants, en plus, entraîne une injustice incontournable, car elle affecte avant tout la population établie hors des grandes agglomérations ou dans les régions montagneuses, dépendante du trafic individuel motorisé

Une redistribution de fonds pour contrer le trafic individuel motorisé

Avec la nouvelle loi sur le CO2, 50 % des amendes payées par les importateurs de véhicules ne respectant pas les valeurs maximales d'émission de CO2 autorisées pour leurs voitures neuves sont désormais versées dans un fonds pour le climat. Jusqu'à présent, ces sommes étaient destinées dans leur intégralité au Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération FORTA. À long terme, cette redistribution entraînera un sous-financement du FORTA et, par conséquent, de nouvelles augmentations du prix du carburant, faisant peser une charge encore plus lourde sur le trafic individuel motorisé.

Renseignements complémentaires :

Thomas Hurter, Président central, thomas.hurter@acs.ch, 079 634 51 79

Medieninhalte



Thomas Hurter, Président central de l'ACS / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100003636 / L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/ACS Automobil Club der Schweiz"

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003636/100862889> abgerufen werden.